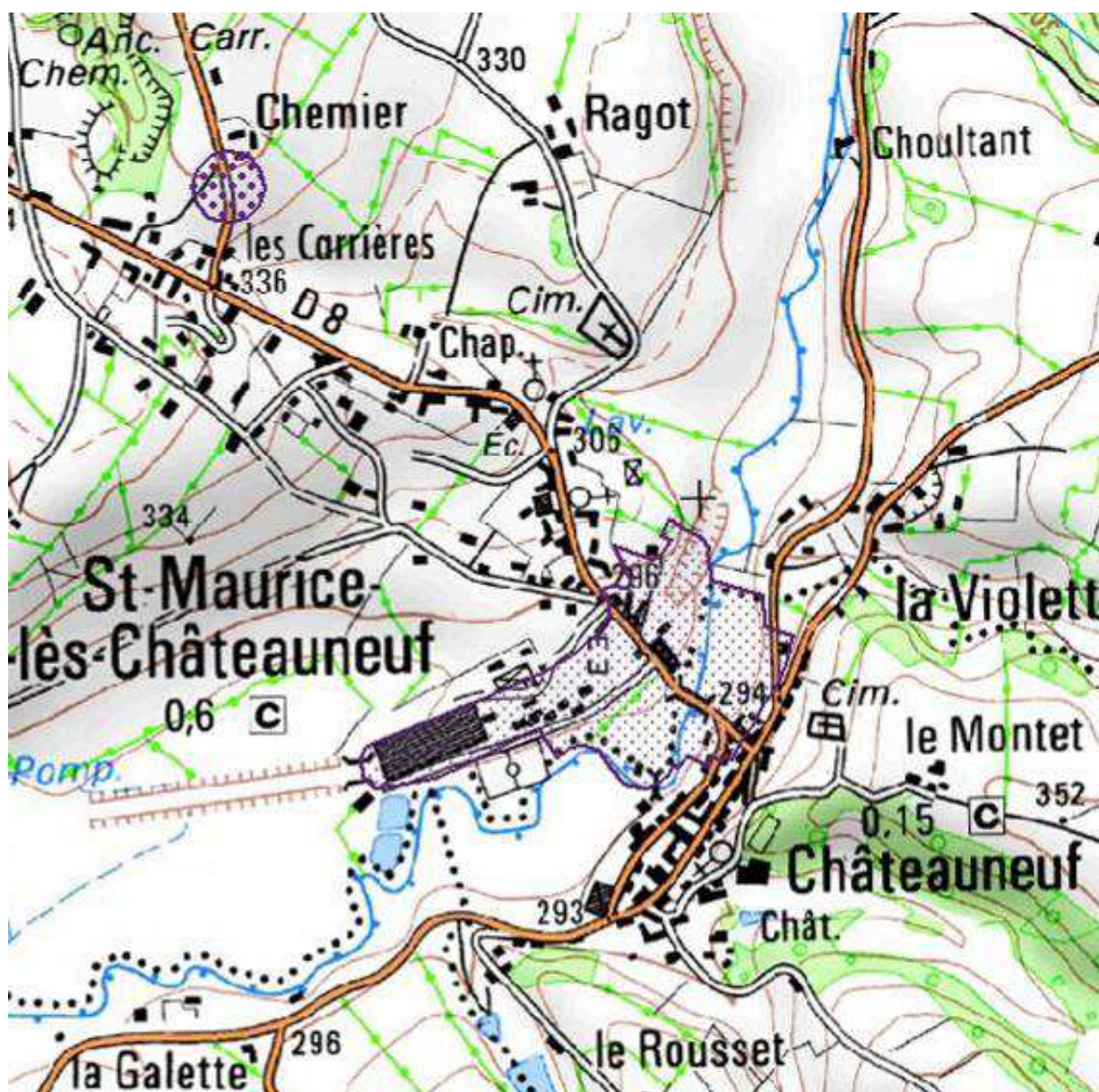


PONT SUR LE SORNIN, PLACE DE LA CROIX BLANCHE ET ABORDS

Communes : Châteauneuf, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Localisation géographique : environ 8 km à l'ouest de Chauffailles

Date de l'inscription : 25 mai 1941



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Ensemble constitué par le vieux pont franchissant le Sornin entre Châteauneuf et Saint-Maurice de Châteauneuf, la place de Châteauneuf avec sa croix de pierre et l'hôtellerie de la Croix Blanche ainsi que leurs abords comprenant les parcelles cadastrales...

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Education nationale, sur la proposition de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

9ha

Qualification du site :

Site rural et naturel

Caractéristiques intrinsèques : pont, espace public, construction ancienne, petit monument et leurs abords naturels et bâtis

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

Aucune

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

Aucune

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

- **Inventaire ZNIEFF**

Znieff de type II « Brionnais » (15 000ha)

Autre

- **Pays d'Art et d'histoire Charolais-Brionnais** (labellisé en 2007)

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le cœur du site est constitué par un pont ancien en pierre à quatre arches dit « le pont romain » qui franchit la rivière du Sornin, et relie les villages de Châteauneuf et de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf ainsi que par une vaste place en partie arborée, ornée en son centre d'une croix en pierre, au nord de laquelle se dressent les bâtiments d'un ancien relais de diligence, l'Auberge de la Croix Blanche, implantée au carrefour de l'ancienne route départementale de la Clayette à Roanne et du chemin de grande communication entre Chauffailles et Marcigny.



Le site inscrit porte sur les abords immédiats de la place et du pont : les constructions anciennes implantées au sud de la place, la rivière du Sornin et les prairies qui s'étendent de part et d'autre de son cours sinueux et à l'arrière des bâtiments de l'ancienne auberge.



Il comprend également un secteur bâti récent implanté sur le territoire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, en surplomb de la rivière, sur l'emprise et à l'ouest de l'ancien tracé de la voie de chemin de fer de Roanne à Châlon-sur-Saône dont il ne subsiste que l'ancienne gare.



SON ENVIRONNEMENT

Le site est situé au pied d'une colline boisée sur les flancs de laquelle se dresse la silhouette de l'église de Châteauneuf, classée au titre des monuments historique, qui domine les anciens remparts du château, également protégé au titre des monuments historiques et le village. A l'ouest du site s'étend le village rue de Saint Maurice-lès-Châteauneuf, entouré de prairies bocagères caractéristiques du Pays Charolais-Brionnais.



SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

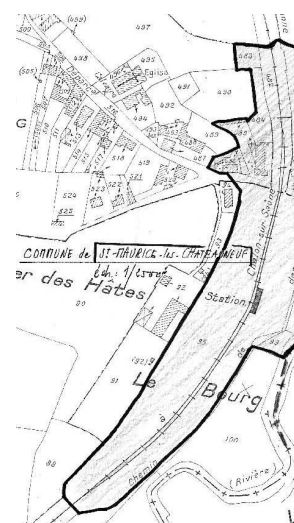
L'ancien relais de poste a été récemment transformé en musée privé du costume et de l'habitation Charolais et Brionnais.

Etat du site

Le cœur du site est ses abords immédiats ont conservé leur intégrité et l'intérêt patrimonial et paysager qui ont justifié leur protection au titre des sites. La place mériterait cependant d'être mise en valeur.



En revanche, la partie du site inscrit qui occupe l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer qui était encore en activité en 1942, à la date de l'inscription, et ne comportait aucune construction, à l'exception de la gare, a été aujourd'hui totalement construite et accueille un ensemble de maisons d'habitation et une zone d'activité industrielle.

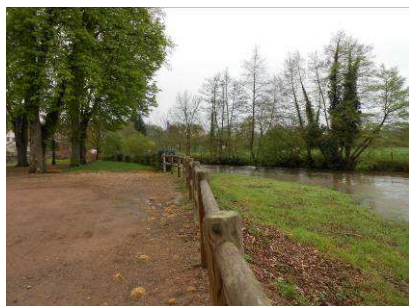


EVALUATION REGLEMENTAIRE

L'inscription au titre des sites n'a pas permis le maintien de l'intégrité paysagère d'une partie du site, bien que celui-ci soit couvert par la servitude de protection des abords des édifices protégés au titre des monuments historiques du village de Châteauneuf. Cette partie du site mériterait d'être désinscrite.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Place de la Croix Blanche** : maintenir l'ancienne auberge de la Croix Blanche dans ses caractéristiques patrimoniales actuelles, conserver à la partie de la place en bordure du Sornin son caractère rustique : sols non goudronnés, arbres de haute tige, berges enherbées, réhabiliter le restant de la place : chaussée et constructions.



- **Rivière du Sornin et parties naturelles du site** : préserver les berges enherbées, la ripisylve, les prairies, les potagers, conserver et entretenir les murs et les murets en pierre.
- **Secteur bâti récent** : maintenir le linéaire d'arbres en surplomb des prairies inondables et le renforcer devant les bâtiments industriels.